

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à la Belle Église de Chertsey, salle St-Exupéry, sise au 543, chemin de l'Église, le lundi 14 août 2017 à 19 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 11 août 2017, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M. Robert Lacombe, conseiller
M. Camille Solomon, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale
M^e Joanne Loyer, directrice du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Avis de motion - Projet de règlement
4. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$ pour l'achat de machinerie pour le Service des travaux publics
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Michel Surprenant.

2.- Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3.- Avis de motion - Projet de règlement

ATTENDU

la lettre d'approbation en date du 11 août 2017, émise par le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dont copie est jointe au présent procès-verbal, concernant l'acceptation du règlement d'emprunt 512-2017 modifié par le règlement 519-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$ pour l'achat de machinerie pour le Service des travaux publics;

3.- Avis de motion - Projet de règlement (suite)

ATTENDU QUE l'approbation du sous-ministre confirme l'application de la Loi et de la conformité de la procédure adoptée par le conseil aux termes des résolutions 2017-178 et 2017-245, nonobstant l'adoption, le 16 juin 2017, de l'article 92 du projet de loi n° 122 modifiant la procédure d'adoption de tout règlement.

POUR CES MOTIFS,

2017-249

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'annuler le présent avis de motion, tel que décrit à la proposition d'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 14 août 2017, décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$, remboursable sur une période de dix (10) ans, pour l'achat de machinerie (pelle télescopique sur chenille et camion 10 roues avec boîte quatre saisons, équipements et accessoires de déneigement), pour le Service des travaux publics.

4.- Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$ pour l'achat de machinerie pour le Service des travaux publics

ATTENDU la lettre d'approbation en date du 11 août 2017, émise par le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dont copie est jointe au présent procès-verbal, concernant l'acceptation du règlement d'emprunt 512-2017 modifié par le règlement 519-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$ pour l'achat de machinerie pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'approbation du sous-ministre confirme l'application de la Loi et de la conformité de la procédure adoptée par le conseil aux termes des résolutions 2017-178 et 2017-245, nonobstant l'adoption, le 16 juin 2017, de l'article 92 du projet de loi n° 122 modifiant la procédure d'adoption de tout règlement.

POUR CES MOTIFS,

2017-250

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de ne pas adopter, tel que décrit à la proposition d'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 14 août 2017, le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 000 \$, remboursable sur une période de dix (10) ans, pour l'achat de machinerie (pelle télescopique sur chenille et camion 10 roues avec boîte quatre saisons, équipements et accessoires de déneigement), pour le Service des travaux publics.

5.- Période de questions

Aucun citoyen n'assiste à cette séance.

6.- Levée de la séance

2017-251

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 10.

Directrice du Service du greffe

Maire